



La Gazette

Bulletin d'information n°4 Janvier-février 202 »

EDITORIAL

Voici le 4ème numéro d'un bulletin d'information appelé à devenir régulier. Vous y trouverez, en autres, des comptes-rendus sur l'action de notre syndicat, sur l'actualité des arts visuels au niveau national comme en régions (expos, résidences, appels d'offres...), un dossier du mois, des analyses artistiques ou bibliographiques, une présentation des nouveaux adhérents... ou toutes informations ou sujets dont nos adhérents voudraient nous faire part

Si vous ne l'avez déjà fait

Pensez à vos cotisations. Les timbres pour votre carte d'adhérent vous attendent



Si vous voulez faire la demande : **Urgent** Aide individuelle à la Création (AIC) et Allocation d'installation d'atelier pour les travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel (AIA). La campagne 2023 des dispositifs de soutien aux artistes auteurs : aides individuelles à la création et allocation d'installation d'atelier et achat de matériel est ouverte du lundi 2 janvier au jeudi 2 mars (12h).

COMPTE-RENDU (Extrait)

Conseil SNSP du Mardi 17 janvier 2023

Visio Conférence (Star Leaf)

Sont présents : Alain-Marie, Harut, Catherine Lamacque, Bernard Morot-Gaudry, Laurence Leplay, Catherine Noizet Faucon, Lionel Le Scornec, Christian Claudel, Jean Chazy, Bernard Varvat, Florence de Ponthaud-Neyrat,

Excusés: Laurence Leplay Absents: Isab, Brigitte Sillard, Thierry Ollagnier

L'ordre du jour comportait :

- 1- Secrétariat (courrier, traitement des cotisations, mise à jour des listes avec numéro d'adhérents...)
- 2- Délégations en régions
- suivi des délégués de région : Bernard VARVAT
- <u>Nos délégués 1%</u>: renouvellent des listes individuelles SNSP à transmettre aux préfectures des régions : Auvergne Rhône-Alpes / Bourgogne Franche-Comté / Ile-de France / Normandie / Occitanie / PACA.

Harut propose une action conjointe avec le SNAPcgt pour saisir les DRAC qui n'instruisent pas les dossiers 1% (cas flagrant relevé en Auvergne / bâtiments publics du ministère de la justice)

3- AGENDA

- prochaine Assemblée Générale
- représentations & en-cours avec les tutelles : Auteurs / sécurité sociale / AFDAS
- 4- Gazette n°4
- 5- divers

Conseil Syndical du 21 février 2023 à 18h

1- Secrétariat

Relevé du courrier au bureau, organisation des fichiers, factures

- 2- Adhérents : RELANCE appel à cotisation
- 3- Listes délégués 1% : situation
- 4- Gazette n°4: Nouvelles rubriques?
- "Exposer quoi qu'il en coûte à l'artiste" (Payer pour exposer, droit de monstration, assurances, indemnités etc. dans les expos, festivals...); "symposiums" (Etat des lieux, et bonnes pratiques)

5- Agenda

AG: lieu, date?

Demande de Rv à la DGCA

<u>Guide interactif pour les entités publiques</u>, initié par la FRAAP, co-rédigé par Katerine Louineau et stéphanie Le Cam (présentation visio le 27 février 2023 14h-16h)

6- Divers

Sont présents : Alain-Marie, Harut, Bernard Morot-Gaudry, Catherine Noizet Faucon, Lionel Le Scornec, , Jean Chazy, Florence de Ponthaud-Neyrat, Brigitte Sillard, Thierry Ollagnier

Excusés : Isab, Bernard Varvat, Catherine Lamacque, Empêchés faute de connection : Christian Claudel, Laurence Leplay,

DELEGATIONS EN REGIONS

• Suivi des délégués régionaux

Bernard VARVAT aimerait plus d'échange sur des idées et propose une réunion en présentiel ou en visio pour relancer un lien pour entre les délégués en dehors de l'AG.

Alain-Marie: La plateforme Zoom est à disposition (nous avons un abonnement annuel qui permet de l'utiliser à volonté). Commencer par se réunir dans les régions, informer les délégués de leur rôle, alimenter la gazette. B V peut organiser une réunion.

Bernard Varvat propose une porte-ouverte d'atelier un WE, communiquer tous ensemble sur le site SNSP et les réseaux des adhérents, à la même date pour montrer que le syndicat est vivant. Les visiteurs sont demandeurs : savoir comment nous vivons, individuellement et en communauté SNSP et régions. (Voir note ci-jointe)

Harut : ne pas se contenter d'expo, il faut un travail avec les mairies et les DRAC qui ne savent pas qu'on est sortis de l'USOPAV. Le délégué doit aller chercher le conseiller.

RAPPEL: dans chaque Région, le SNSP est représenté sous deux entités, chaque responsable étant chargé de l'une ou l'autre missions suivantes, souvent les deux :

- nos délégués régionaux d'une part, dont le rôle est primordial pour assurer le bon fonctionnement de notre syndicat ;
- nos délégués 1% d'autre part, désignés pour siéger aux différentes commissions de la DRAC (Aides à la Création, AIC et comités 1% artistique

DEDOMMAGEMENT DES ARTISTES JURES

Alain-Marie: On attend toujours la nouvelle circulaire 1%. Mentionner qu'il faut dédommager les délégués qui siègent, uniformément et applicable à tous les cas.

Dans la pratique, on constate de très fortes inégalités : si vous siégez dans les différentes commissions et/ou comme artiste juré dans les comités artistiques 1%, merci de nous communiquer votre expérience. Ainsi:

- Lionel fait état d'un forfait actuel de 300 € pour une prestation auprès de la Région, du Conseil départemental et de la ville de Nantes.
- Christian apporte la preuve écrite d'une commande d'honoraires de 333.72€ TTC pour une réunion au titre du 1% (hôtel de Police de Thionville) en 2005.
- Florence fait état d'une lettre du préfet de la région d'Ile de France du 13 avril 2022 « ...Il est de ce fait, d'usage de verser une indemnité pour perte de gain au représentant des organisations professionnelles d'artistes en tant que travailleur indépendant. Pour l'année 2022, cette rémunération a été arrétée à un remboursement forfaitaire de 30 fois le SMIC horaire brut soit : 10,57 ∈ x 30 = 317,10 ∈ par réunion.
- 1%: Lionel Le Scornec nous montre en photos une séance de travail des jurés qui examinent sur écran les dossiers des candidats.





ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

Relations en cours avec nos ministères :

- [CNPAV sur la procédure réglementaire du 1% ARTISTIQUE (Groupe de suivi Harut, Lionel, Alain-Marie].

Harut siège au bureau le 26 janvier

- **SOCIAL & FISCALITE** (Groupe de suivi Laurence Leplay, Catherine Lamacque, Jean Chazy, Christian Claudel).

- AFDAS

commission 2D-3D le 26 janvier. Alain Marie participe en visio et Jean en présentiel comme suppléant de Harut

URSAFF

Laurence Leplay nous informe sur le paiement des cotisations sociales : l'occasion de la crise sanitaire, les artistes auteurs ont bénéficié d'un report de paiement de leur cotisation dans le cadre d'une politique globale de soutien et d'accompagnement de l'Urssaf à destination des entreprises et des travailleurs indépendants. Les cotisations qui n'étaient pas payées à l'échéance ne faisaient pas l'objet de relances et a fortiori de mesures de recouvrement forcé.

Ce dispositif prend fin. A partir du 18 janvier les Artistes Auteurs concernés recevront un relevé de dette de la part de l'Urssaf et seront inviteés à payer leurs cotisations. Ils seront également informés sur la marche à suivre pour demander un délai ou un échéancier de paiement. Afin de faciliter le traitement de ces demandes les relevés de dettes seront adressés de manière échelonnée en janvier et février.

Composition du CA de la sécurité sociale des artistes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 1^{er} décembre 2022 fixant la composition du conseil d'administration de l'organisme agréé prévu à l'article R. 382-2 du code de la sécurité sociale

NOR: MICB2233700A

La ministre de la culture et le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 382-2, R. 382-2 et R. 382-8,

Arrêtent :

Art. 1^e. – Sont appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'organisme agréé prévu à l'article R. 382-2 du code de la sécurité sociale pour une durée de six ans :

- 1º Au titre des organisations professionnelles et syndicales représentant les artistes-auteurs, à raison d'un représentant par organisation :
 - a) L'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel;
 - b) L'Association des traducteurs littéraires de France ;
 - c) L'Alliance France design;
 - d) La Confédération générale du travail-spectacle (CGT-spectacle);
 - e) Le Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices ;
 - f) Les Ecrivains associés au théâtre ;
- g) La Fédération conseil culture communication-Confédération française démocratique du travail (Fédération conseil culture communication-CFDT);
 - h) La Guilde des auteurs-réalisateurs de reportages et de documentaires ;
 - i) La Guilde des scénaristes :
 - j) La Ligue des auteurs professionnels ;
 - k) Les Scénaristes de cinéma associés ;
 - La Société des gens de lettres ;
 - m) La Société des réalisateurs de films;
 - n) Le Syndicat national des auteurs compositeurs ;
 - o) L'Union des photographes professionnels ;
 - p) L'Union nationale des auteurs compositeurs.
- 2º Au titre des personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 382-4 du code de la sécurité sociale, à raison d'un représentant par organisation :
 - a) La Chambre syndicale de l'édition musicale;
 - b) La Fédération des professionnels de l'art contemporain ;
 - c) Le Syndicat national de l'édition ;
 - d) L'Union des producteurs de cinéma;
 - e) L'Union syndicale de la production audiovisuelle.
- Art. 2. La ministre de la culture et le ministre de la santé et de la prévention sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1^{er} décembre 2022.

La ministre de la culture, RIMA ABDUL-MALAK

Le ministre de la santé et de la prévention, François Braun

Le SNSP trouve scandaleux que les syndicats de plasticiens soient si peu représentés. Notre Secrétaire général s'en est plaint auprès de la Délégation aux Arts Plastiques :



Direction Générale de la Création Artistique, délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi 62 rue de Beaubourg 75003 Paris

Paris, le 10 février 2023

Objet: DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

RECOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Réf. 2022/D/20996

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre réponse du 16 DEC 2022 relative à la candidature présentée par notre organisation syndicale au conseil d'administration de la sécurité sociale des artistes-auteurs et nous vous en remercions.

Tout en regrettant que notre syndicat ne puisse y siéger, nous sommes surpris de constater, d'une façon générale, que les organisations syndicales d'artistes-auteurs des **arts visuels** soient si peu présentes alors que 6.000 sculpteurs et plasticiens sont tout autant directement concernés.

Cette répartition inégale suscite l'incompréhension chez l'ensemble de nos adhérents, particulièrement sensibles aux questions sociales liées au difficile exercice de la profession.

En l'absence de siège, le Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens s'interroge car il se voit privé de sa capacité à faire valoir sa présence parmi les interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics.

J'aimerais par conséquent vous rencontrer afin de faire le point et en particulier d'entendre les raisons ayant motivé ce choix et sollicite un entretien avec vos Services. Je reste à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous au 06 76 87 49 02.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général

ALAIN MARIE PARMENTIER

SNSP - 11 rue Berryer - 75008 Paris

contact@sculpteurs-plasticiens.org - www.sculpteurs-plasticiens.org - Facebook : Arts Visuels Snsp

SIRET 307 845 057 00024

Voici la réponse:



Direction générale de la création artistique

Département des politiques professionnelles et sociales des auteurs et des artistes Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi



Monsieur ALAIN MARIE PARMENTIER
Secrétaire général
Syndicat national des sculpteurs et des
plasticiens
11 rue Berryer
75008 PARIS

Réf.: 2022/D/20996

Paris, le 16 DEC 2022

Monsieur le Secrétaire général,

L'arrêté du 1^{er} décembre 2022 fixant la composition du conseil d'administration de l'organisme agréé prévu à l'article R. 382-2 du code de la sécurité sociale a été publié au Journal Officiel du 7 décembre 2022.

Bien que, conformément à l'article 1 de l'arrêté précité, le Syndicat national des sculpteurs et des plasticiens ne dispose pas de siège au conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes-auteurs, votre organisation continuera naturellement d'être l'une des interlocutrices des pouvoirs publics pour les dossiers qui la concernent.

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement constant aux côtés des artistes-auteurs.

Mes services restent bien entendu à votre écoute.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christopher MILES Directeur général de la création artistique

Affairs Marie pay Marion MSSILLER

LA MAISON DES ARTISTES A NOGENT SUR MARNE

Harut Yekmalyan nous informe : "L'arrêt d'activité et les questions pratiques liées à ce moment délicat dans la vie de chaque personne active figurent de plus en plus souvent dans notre "boîte aux questions". Nous sommes souvent interrogés à propos de questions de gestion des oeuvres, de l'avenir des ateliers des artistes, des droits.

Parmi ces questions nous voulons attirer votre attention aux solutions de la prise en charge des artistes vivant seuls ou isolés socialement.

Dans ce contexte nous voulons vous parler d'un EHPAD unique, de la Maison nationale des artistes à Nogent sur Marne, créé par la volonté de Madeleine Smith-Champion et de Jeanne Smith en 1945.

Cette établissement, "pas comme les autres", accueille les artistes et des écrivains en leurs permettant de "bien vieillir "dans l'environnement artistique "préservé", en poursuivant leurs pratiques artistiques respectives."

Infos Pratiques:

L'EHPAD est accessible sans condition de revenus, dès l'âge de 60 ans (seuls ou e couple).

Le formulaire de demande d'admission en EHPAD est disponible sur le site de la Fondation Nationale des Artistes www.fondationdesartistes.fr

Contacts

ehpad@fondationdesartistes.fr

0148712808

La Maison Nationale des artistes est un établissement privé à but non lucratif, agréé, conventionné et habilité à l'aide sociale qui peut accueillir 80 résidents, prioritairement des artistes... L'EPHAD est placé depuis 2002 sous le contrôle des autorités de tutelle que sont l'Agence régionale de santé et le conseil départemental du Val-de-Marne qui contribuent, avec la fondation des Artistes, à son financement.

Une bonne nouvelle : Dans les musées la carte SNSP est reconnue et fonctionne bien comme coupe-file.

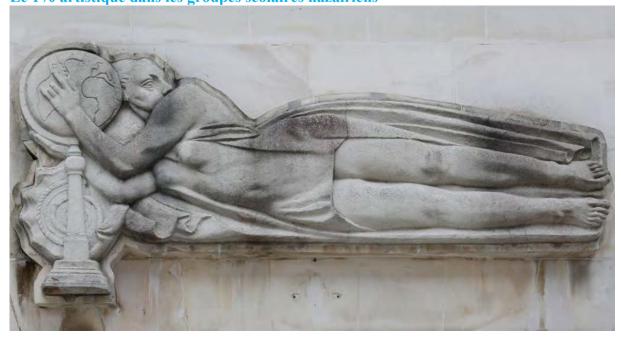
Une information : Philippe Bélaval a été nommé conseiller culture du président de la. République

NOUVELLES EN REGIONS

- Nouvelles de la région des Pays de la Loire par Alain-Marie et Lionel Le Scornec
- Etat des lieux des 1% artistiques réalisés dans les groupes scolaires nazairiens et dans les lycées des Pays de la Loire (période 1951-1983).
 - Suite à la thèse confiée à Marie-Laure Viale* et restituée le 20 novembre 2022
- Bref historique du 1% En France, le contexte exceptionnel de l'après-guerre et de la Reconstruction vont être un levier pour concrétiser certains projets idéologiques nés dans les années 30. Le « 1% » en fait partie. Pensé lors du gouvernement du Front populaire, l'Arrêté ne sera signé qu'en 1951. Alors que le ministère de la Culture n'existe pas encore, le projet du 1% est refondu et préparé par la Direction Générale des Arts et des Lettres qui est abritée alors par le ministère de l'Éducation. Le dispositif consiste à réserver un pour cent des subventions de l'État dédiées à la construction scolaire à la création d'œuvres d'art sur sites. Malgré les difficultés de matérialisation puis d'application de la loi, les fonds de la Reconstruction et la réforme de l'éducation vont permettre à cette mesure de commande publique en faveur des artistes plasticiens d'être appliquée à grande échelle. À Saint-Nazaire, le contexte de redéfinition urbaine est favorable pour envisager, entre autres, le projet ambitieux d'un nouveau modèle éducatif associé à une réflexion sur l'espace d'enseignement : la « Cité scolaire ». Dans ce cadre un programme d'œuvres 1% tout aussi ambitieux est envisagé dès 1953 autour d'un réseau d'acteurs issus de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris.
- L'étude Grâce au 1% artistique, la région des Pays de la Loire est forte d'un important patrimoine mais celui-ci est méconnu et parfois même délaissé.

- En 2018, « Entre-deux » a été lauréat d'un appel d'offre du département de Loire-Atlantique portant sur l'état des lieux des 1% artistique dans les collèges de ce département. Début juillet 2019, l'État des lieux des 1% des collèges de Loire-Atlantique a été présenté au Conseil départemental. Il a été réalisé par Jacques Rivet et Marie-Laure Viale dans le cadre d' »Entre- deux », accompagnés par Diane Cescutti, Charlotte Collet et Maud Nimeskern : 591 pages présentent 81 œuvres.
- Accompagnement à la recherche : Centre d'art « le grand café » à Saint-Nazaire.
- https://www.entre-deux.org/cp_projets/le-1-artistique-dans-les-groupes-scolaires-nazairiens/
- https://www.entre-deux.org/cp_projets/les-1-artistique-dans-les-lycees-des-pays-de-la-loire/
- Chronologie et bibliographie du dispositif de «Décoration» puis du « 1% artistique ». Ce document est réalisé et actualisé au fur et à mesure des recherches : chronologie des évènements (décisions administratives), bibliographie sélective, textes, articles et entretiens avec des acteurs du 1%. Il est susceptible d'être modifié. Il s'appuie sur des sources primaires en cours de dépouillement. Archives Nationales. Culture ; Délégation aux arts plastiques ; Sous-direction de la décentralisation et du soutien à la création ; Bureau commande publique, 1% (1948-1983). Répertoire (19880466/1 19880466/139).
- https://www.entre-deux.org/projets/#chronologie
- https://www.entre-deux.org/wp-content/uploads/2015/09/Les-un-pour-cent-chronologie.pdf
- https://www.entre-deux.org/wp-content/uploads/2015/09/Les-un-pour-cent-bibliographie.pdf
- *Marie-Laure Viale Formée à l'école des Beaux-arts de Nantes et à l'université de Rennes 2 en Histoire de l'art, Marie-Laure Viale développe depuis 1996 une pratique curatoriale en art public contemporain dans le cadre d'Entre-deux qu'elle co-dirige. Située à Nantes, la structure développe la recherche, la production et la diffusion de projets en art public. Dans ce contexte, Marie-Laure Viale devient médiatrice de l'action des Nouveaux commanditaires soutenue par la Fondation de France à partir de 2009. La réalisation de plusieurs inventaires d'œuvres 1% dans les lycées de la région des Pays de la Loire puis dans la ville de Saint-Nazaire l'amène à entreprendre un doctorat en histoire de l'art et histoire de l'architecture en 2013 croisant les prémices des politiques culturelle et architecturale sous la tutelle du ministère de l'éducation (après-guerre) à travers la mise en place du dispositif du 1% en 1951 et son évolution jusqu'à nos jours.Parallèlement, elle enseigne en écoles d'art et d'architecture (eda-Saint-Nazaire, ECV Atlantique, ENSA Nantes).

Le 1% artistique dans les groupes scolaires nazairiens



- Bas-relief de Roger Prat, école Carnot, Saint-Nazaire (1953-1970).
- Noël Le Maresquier, architecte en chef de la reconstruction de Saint-Nazaire
- Grâce au « 1% artistique », la ville de Saint-Nazaire est forte d'un important patrimoine mais celui-ci est méconnu. « Entre-deux », structure professionnelle engagée dans la production et la diffusion de l'art public contemporain, a proposé à la ville de Saint-Nazaire de réaliser un inventaire de l'existant en matière d'œuvres d'art réalisées au titre du « 1% artistique » dans les groupes scolaires de la ville de Saint-Nazaire. Le rendu de cet inventaire pourra déclencher une politique de restauration mais aussi, grâce aux outils pédagogiques que nous pourrons mettre en place, une valorisation de ses œuvres aux yeux des écoliers, des enseignants, de l'équipe administrative et des nazairiens dans leur ensemble.

 Etat des lieux des 1% artistiques réalisés dans les lycées des Pays de la Loire (période 1951-1983).



- Michèle Goalard, cité scolaire de Mamers (Sarthe) 1972 Jean Balladur architecte
- Le résultat Cet état des lieux a été réalisé au cours du premier semestre 2012. Il a révélé un fonds d'œuvres conséquent : 130 œuvres ont été dénombrées sur l'ensemble de la région. Ce travail a permis de redécouvrir un patrimoine de qualité grâce à des œuvres tout à fait dignes d'intérêt car liées à l'actualité artistique internationale, représentatives de mouvements importants ou émanant d'artistes reconnus et engagés dans l'art public. Malheureusement malgré les qualités de ce fonds, ces œuvres restent souvent délaissées ou ignorées. Afin que les usagers (enseignants, élèves, public

- extérieur, responsables culturels, etc.) se réapproprient ces œuvres, il est nécessaire de porter un nouveau regard qui contribuera à les valoriser.
- Le prolongement La revalorisation de ce patrimoine passe par une campagne de restauration des œuvres. Elle constitue un travail et un investissement important qui ne peut se mettre en œuvre sans réaliser au préalable une estimation financière sérieuse. Nous réalisons actuellement cette estimation pour chaque œuvre répertoriée.

•

En cours





Arts et Préhistoire Musée de l'Homme. Paris Jusqu'au 22 mai 2023

21 FEVRIER 2023 EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (PACA)

Bernard VARVAT, délégué de la région PACA, a été invité à l'anniversaire des 5 ans de La Source Sainte-Victoire qui s'est déroulé à l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix en Provence, en présence du peintre/sculpteur Gérard Garouste. L'association originelle « La Source » a vu le jour il y a plus de trente ans, dans l'Eure, sous l'impulsion de Gérard Garouste. L'objectif de La Source est d'amener les enfants et adolescents, en situation de fragilité, à la connaissance de l'art mais surtout à sa pratique, en organisant des ateliers pendant les vacances scolaires. Dans

chaque atelier, les projets sont élaborés avec un artiste/accompagnant, chaque enfant étant

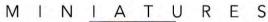
entendu comme acteur du projet. Ils apprennent à faire œuvre commune avec tout ce que cela implique de compromis et d'apprentissage du vivre ensemble, l'art étant vu comme un vecteur d'épanouissement. En 2022, c'est une vingtaine d'ateliers qui ont été réalisés. Tout ce travail et cette énergie mis en commun aboutissent à une exposition annuelle. L'exposition, titrée « Face à Face », présente aujourd'hui les œuvres collectives des enfants face aux œuvres des artistes-accompagnants.

Ces collaborations d'artistes et de jeunes en recherche d'équilibre, sont très positives et constructives. De futurs grands artistes en perspective ?..

Gérard Garouste et Bernard Varvat le soir du vernissage à l' Ecole Supérieure d'Art, Aix/Provence









LES MANOS

Exposition à la Galerie du Génie de la Bastille

du 7 février au 12 février 2023, 126 rue de Charonne 75011Paris

la galerie est ouverte du mardi au dimanche, de 14h à 20h

Une trentaine d'artistes de l'association Le Génie de la Bastille et du Groupe Signes et Traces du Salon Comparaisons, Art Capital, peintes, graveurs, photographes, dessinateurs, présenteront de très petites œuvres ne dépassant pas 15x10 cm.

À l'heuve du éléplem qui manne d'homonast tabloeur : comme si à vileur d'une rouvre dant proportionnoille à se diffusations —, que l'eur surieur délacent cous ma yeur à crops de belos en de volontes donness. Fidhe est de promir à converpad de car t'est de fia es de monner que la célutifié et la qualité bovenn être dans des ceurnes béhachop plus remies. La LAPOIRTE



En février à la MABA Paris Peinture

— *Ici et Maintenant* Un projet de Karina

Bisch & Nicolas Chardon

Avec les œuvres de <u>Karina Bisch</u>, <u>Corentin</u>
<u>Canesson</u>, <u>NicolasChardon</u>, Matthieu Cossé,
<u>Bastien Cosson</u>, <u>Quentin Lefranc</u>, <u>Benoît</u>
<u>Maire</u>, <u>Julien Monnerie</u>, <u>Camila Oliveira</u>
<u>Fairclough</u>, <u>Clément Rodzielski</u>, <u>Anne Laure</u>
<u>SacristeBenjamin Swaim</u>, <u>Emmanuel Van der Meulen</u>,
We are The painters.
Testes de Thomas Clerc
Intervention graphique d'Olivier Lebrun.
Jusqu'au 26 mars 2023

À la Maison nationale des artistes



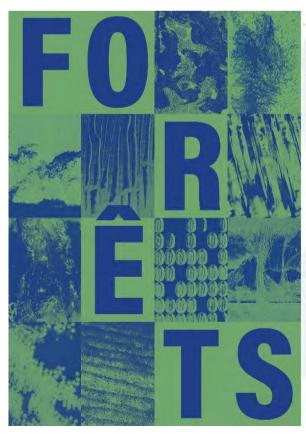


Clòture par un récital poétique d'Alain Fleitour illustrant certaines ocuvres récital poétique lu par l'immanuel Deliver et Dominique Poncer qui seroux accompagnés par le hamistre l'innçois Perme

Pour roure question : Présidence de l'ADAPH 06 63 89 88 18

Le COLLECTIF GRANGE BABEL
Vous invite le Dimanche 5 Mars à 17
Heures à une nouvelle rencontre insolite
« Quand la danse, la musique et la
sculpture parlent ensemble »
Musique : Alain Ribis, Sylvain Roudier,
Marthe Vasa Danse : Cecilia

Ribault, Sculptures : Jean Vindras vous accueillent A la Grange Babel au 1 rue Jean Jaurès à Saint Pierre des Corps.





Etienne AUDFRAY, sculpteur 1922-2017

Exposition à l'Espace Culturel Martial Taugourdeau de Bonneval (28) du 5 au 27 mars 2023 ;Vernissage le 4 mars à 17 heures.

